



Tetra Medical

Ile rencontre du comité de suivi

Quelles réponses à l'inquiétude des victimes quant à l'exercice de leurs droits ?

Communiqué de presse, 12 septembre 2024

Suite à la mobilisation initiée en 2023 par le collectif d'anciens et anciennes salariés Tetra Medical, soutenu par l'Union Locale (UL) CGT d'Annonay et l'association Henri Pézerat, le comité de suivi s'est réuni le 10 septembre 2024 à la mairie d'Annonay. Mis en place par Monsieur le maire d'Annonay ce comité réunit les services de l'Etat (ARS, DREAL, DDETS), la CPAM, les services de santé au travail du Haut Vivarais, le Collectif des anciens et anciennes salariés du laboratoire en février 2022.

Monsieur le sous-Préfet a ouvert la réunion en demandant aux participants de partager les informations sur les actions engagées depuis février 2024. L'essentiel des avancées sont issues des démarches des ex-salariées. Avec le cabinet d'avocats TTLA,, ils ont fait des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour leurs enfants, suite à la prise de conscience de l'impact de l'exposition des parents sur la santé des enfants.

Des échanges ont eu lieu entre le Comité de défense des riverains présents à cette réunion et les service de l'Etat concernant la pollution environnementale et la mise en sécurité – actuellement en cours – du site de l'ancien laboratoire Tetra Medical. Deux questions sont restées sans réponse : la mesure de la pollution passée (des témoignages recueillis par les riverains lors de la tenue leur permanence, indiquent 50 tonnes de rejet d'oxyde d'éthylène par an pendant 25 ans) et l'évaluation d'une pollution résiduelle éventuelle.

Annie Thébaud-Mony, chercheuse INSERM et présidente de l'association Henri Pézerat, a présenté une synthèse des connaissances scientifiques et des réglementations concernant l'oxyde d'éthylène. A partir des témoignages recueillis auprès des anciens et anciennes salariés, elle a fait le point de leurs conditions de contamination lors de l'activité, mais aussi des problèmes de santé portés à sa connaissance par les personnes concernées. Elle a ensuite présenté le projet de suivi post-professionnel et post-exposition en cours d'élaboration. Ce suivi doit être ouvert à toutes et tous, salariés directs, mais aussi intérimaires, sous traitants, stagiaires.

Les ex-salariés présents ont témoigné individuellement de leurs conditions de travail et des conséquences sanitaires pour eux-mêmes et leurs enfants. Exprimée avec pudeur et dignité, la souffrance était palpable et poignante.

Victimes de cet empoisonnement collectif, ils et elles ont ré-affirmé leurs attentes vis-à-vis des actions judiciaires en cours, mais aussi de la mise en place d'un suivi médical pour toutes et tous. Car l'exposition au gaz d'oxyde d'éthylène a malheureusement concerné bien au delà de quelques postes de travail. Rappelons que la phase de « désorption » au cours de laquelle le gaz d'oxyde d'éthylène s'échappe des objets stérilisés a eu lieu non pas dans un local étanche mais dans l'ensemble des installations du laboratoire et, également, dans l'entreprise voisine Via Logistique. Or la persistance du gaz dans l'air est très tenace : la durée de demi-vie est en moyenne de 220 jours.

Face à ce qui peut être qualifié de désastre sanitaire, la mobilisation se poursuit autour de **trois revendications** :

- le suivi médical post-exposition et post-professionnel doit être mis en œuvre dès que possible ;
- un tableau de maladie professionnelle spécifique doit être créé, prenant en compte l'ensemble des pathologies induites par l'oxyde d'éthylène, y compris ce qui concerne les enfants ;
- en continuité avec l'interdiction de son usage comme pesticide, l'oxyde d'éthylène dans les activités de stérilisation doit impérativement être interdit